

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 07 décembre 2020

L'an 2020, le lundi 7 décembre 2020, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Présents : Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, , Geraldine CHAPELAIN, Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN
Pouvoir : Pierre de MONICAULT à Freddy BIZARD

Excusé : Pierre de MONICAULT
Absent : Jean François CARRIERE

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoir : 1
Votants : 10
Absent : 1

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **Nomination d'une ou un secrétaire**
- ✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 novembre 2020**
- 1. Gestion du personnel : information**
- 2. Budget : présentation du budget au 1^{er} Décembre 2020 → dépenses et recettes (reste à réaliser en 2020)**
 - a. **Fonctionnement**
 - b. **Investissement**
 - c. **Etat de la trésorerie**
 - d. **Décision modificative N°4**
- 3. Réunions des assemblées syndicales**
 - a. **SNA :**
 - b. **SIRE 2 :**
 - c. **Syndicat de voirie :**
- 4. Informations sur l'avancement des actions des commissions**
 - a. **Environnement**
 - b. **Travaux**
 - c. **CCAS : organisation des prochaines festivités de fin d'années (anciens et enfants)**
 - d. **Fêtes et cérémonies.**
- 5. Questions et informations diverses**
- 6. Prochaine réunion : réunion de conseil le 11 Janvier 2021.**

-
- ✓ **Nomination d'un secrétaire → suivant la règle, par ordre alphabétique : Cyril GARREAU (Pierre de Monicault excusé).**
 - ✓ **Approbation du procès-verbal du 02 novembre 2020. Aucune remarque.**
 - ✓ **Accord sur l'ordre du jour.**

1. Gestion du personnel :

- a) Le maire informe le conseil sur l'avancée des dossiers du personnel en lien avec le centre de gestion et pôle emploi.

b) Droit à la formation des élus locaux avancement et points sur les inscriptions :

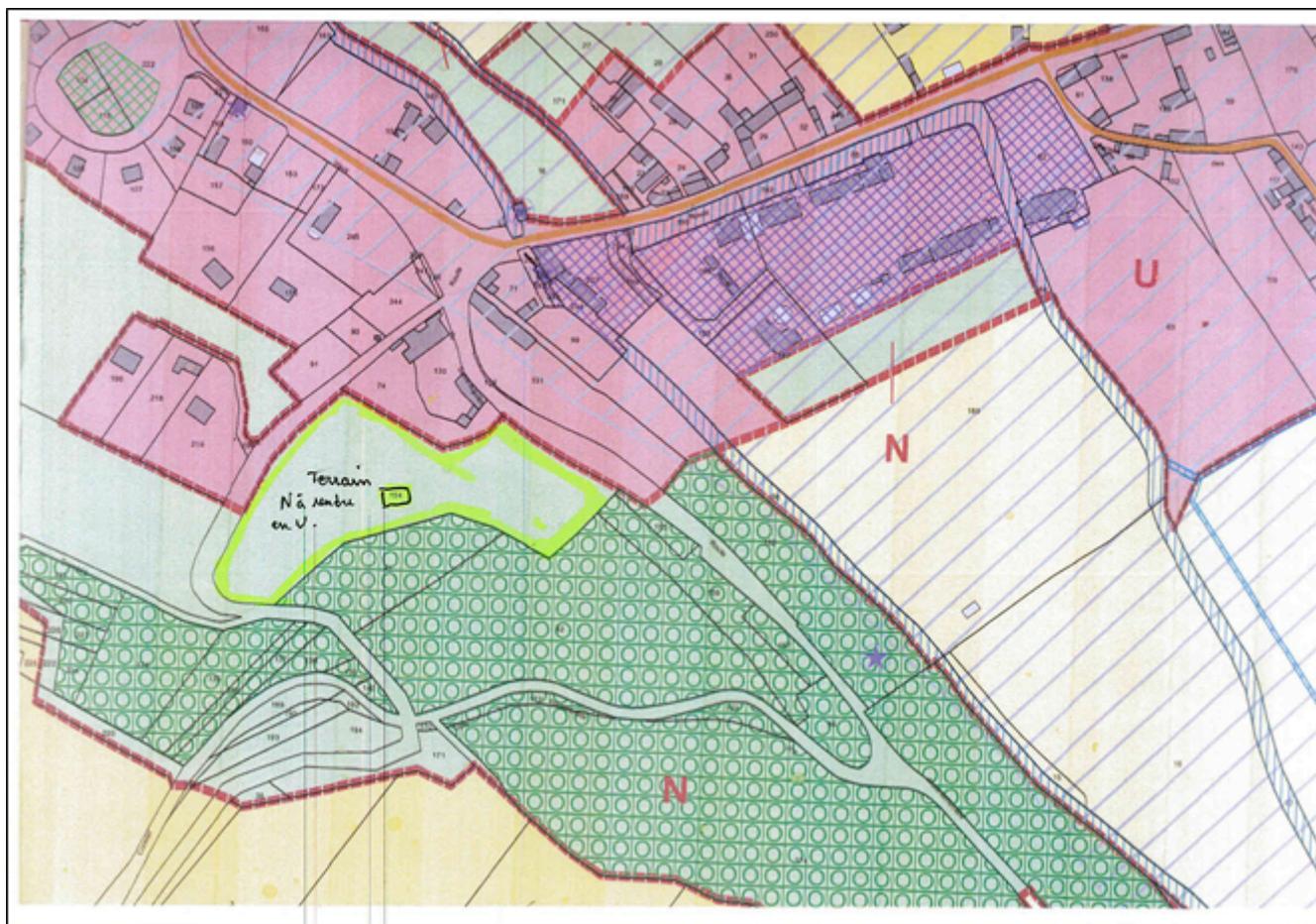
- Formation sur le droit des sols (SNA) une première session a été programmée une deuxième va être annoncée : attente des dates et des modalités d'inscription ;
- Formation sur le budget et la fiscalité (UNME) : les dates des trois sessions sont annoncées et proposées aux membres du conseil.

2. Budget : présentation du budget au 1^{er} décembre → dépenses et recettes (reste à réaliser en 2020) :

- a) **Fonctionnement** : reste à dépenser 24 494 € et reste à recevoir 24 334 €.
 - b) **Investissement** : reste à dépenser 95 900 € (emprunts en cours) et reste à recevoir 0 €
 - c) **Etat de la trésorerie**, nous avons en caisse la somme de 125 583,54 €.
 - d) **Décision modificative N°4**
- | | |
|---------------|----------|
| Compte 615232 | - 3000 € |
| Compte 657341 | + 3000 € |

3. Urbanisme :

- a. Gestion des permis d'urbanisme : aucune demande de permis publiée.
- b. DPU : pas de délibération durant le mois de novembre.
- c. En cours, vente des deux habitations de A l'Orée du bois et des terrains associés et changement de destination de l'Auberge en habitation. Une modification du PLU pour l'extension de construction sera à décider (changement d'une parcelle désignée N en U – voir plan du PLU ci-dessous). Une réponse est en cours sur la possibilité. (Question posée à la SNA et à Mme la Sous-Préfète)



Terrains concernés pour modif PLU					
Parcelles N°	lieu-dit	surface	zonage PLU	zonage PPRI	propriétaire
AB 130	Le village	1 063 m2	U	blanc	ALG2
AB 74	Le village	1 200 m ²	U	blanc	ALG2
ZC 154	Le bois de la cour	8 493 m2	N	blanc	ALG2
ZC 41	Le bois de la cour	2 560 m2	N boisé	blanc	ALG2
ZC 42	Le bois de la cour	9 810 m2	N boisé	blanc	ALG2
ZC 46	Le bois de la cour	840 m2	N boisé	blanc	ALG2

- d. Vente des portions de chemin avec des acheteurs privés :
- Chemin de la cavée Marceau signature faite le 23 novembre 2020 , reçu versement de Mr Martin d'un montant de 3096 €.
 - Chemin de la Boulaye Marion. Dossier toujours en cours.

4. Réunions des assemblées syndicales

a. SNA,

- CR du parlement des maires du 19 novembre 2020. Les points présentés sont :

- Election du vice-président délégué en remplacement de Sébastien LECORNU : François OUZILLEAU
- Election du 14ème vice-président Jérôme GRENIER chargé de la mutualisation, sécurité et prévention de la délinquance sur le territoire de l'agglomération.
- Délégation de compétences au Président et au Bureau : extension à prendre une décision sur les PLU et les cartes de PPRI
- CIAS : fixer à 24 membres le nombre de membres du Conseil d'Administration : élu VAUTHERIN François (les Andelys)
- FINANCES ET PROSPECTIVES
- TOURISME : aide à la création d'hébergements Touristiques – extension à l'hôtellerie familiale et indépendants, renouvellement de classement de l'OT
- Lancement du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. (M Le PROVOST, vice-Président)

b. Syndicat de rivière SIRE2 : ? réunion reprogrammée le 17 décembre 2020.

c. Syndicat de voirie : estimation des travaux retenus lors de la tournée de voirie par le maître d'œuvre (SODEREF). (Environ 170 000€ HT en 2021 pour 198 000€ en 2019)

5. - Informations générales dont avancement des actions des commissions

• Commission Environnement :

Avancement des actions de la commission : projet boucle D et projet économies d'énergie (voir §c) :

Travaux du SIEGE :

Accord de la commission sur les travaux proposés par le SIEGE (enfouissement, éclairage public et changement des lampes par des LEDS) (voir CR et suite donnée par la commission travaux, §c)

• Commission Travaux :

- **Aménagement du terrain de loisirs** occupation des gens du voyage. (**choix n°1** du conseil municipal du 2 novembre 2020).
 - Il est décidé, dans un premier temps de ne pas créer un fossé le long du près aux chevaux (les locataires viennent de refaire une clôture avec grillage) et entre le parking côté de la route de Ménilles (terrain de boules) et l'espace de pique-nique et jardins potagers, le long des plots constitués de traverses de chemin de fer sécurisant le passage de véhicules.

- **Projet BOUCLE C** déjà engagé avec subvention DETR et SNA (2019)
 - Les commentaires portent sur les modifications apportées sur le projet initial dont les subventions.
 - Clôture entre la B34 et la B35 le long du chemin des fontaines. Participation du propriétaire mitoyen aux travaux

travaux de clotures complémentaires Boucle C								
le long du chemin des fontaines (B34/B35)	HT	cout TTC	part de M Mateus	part de la commune	subvention DETR 40%	fond de concours SNA 30%	cout pour la commune	récupération de la TVA
longueur (m)	165						avec TVA	
cout total	2 145,00 €	2 574,00 €	1 072,50 €	1 501,50 €	858,00 €	643,50 €	- €	429,00 €
le long du terrain avec Christian Michel (B38)								
longueur (m)	95						avec Tva	
cout total HT	1 235,00 €	1 482,00 €			494,00 €	247,00 €	741,00 €	240,52 €

- Bilan des travaux retenus en final pour la boucle C, est présenté dans le tableau suivant (élimination des travaux à mettre de côté tant que le chemin reste un cul de sac et ne sera pas possible d'utiliser).

estimation suite a report boucle C en 2021							
	objet du projet	zone concernée	nature des travaux	N° de cadastre			
N° du plan	Amménagement de la jonction du chemin des fontaines le long du fossé au chemin d'exploitation de St Aquilin, passage des fossés	chemin des fontaines et prolongation du chemin de randonnée jusqu'à la frontière St Aquilin	création de la liaison de randonnée	terrains privés communaux B 30/31/32/B34 /B37 et B38	estimation devis HT	estimation TTC	observations
9,1		chemin de jonction Fontaine/Saint Aquilin	déforestation, débroussaillage et arrachage des souches	B38	900,00 €	1 080,00 €	à voir?
9,1			terrassement et remblaiement du chemin en grave	B38	- €	- €	report
9,2		passage du fossé en bout du chemin des fontaines	terrassement des accès et pose d'une passerelle piétons de 1,5 m longueur 5m, création des asises et d'un gué	en attente autorisation accès à Saint Aquilin	- €	- €	report
9,2		réalisation des accès passerelles bras mort et Béchet	coté des accès en pieux d'accasias et remplissage en cailloux et terre	B28	- €	- €	report
9,2		passage du fossé en bout du chemin des fontaine	achat de la passerelle	B37	3 386,44 €	4 063,73 €	livrée /facturée
9,3		passage du fossé en limite de Croisy / st Aquilin + pose de assise pour la passerelle	achat des buses	en attente		- €	report
			pose de 2 buses diamètre 500 mm sur une longueur de 3 m	autorisation accès à Saint Aquilin	- €	- €	report
9,4		fermeture par une barrière bois en bout de chemin	jonction chemin des fontaines limite st aquilin	B2	782,40 €	938,88 €	livrée / facturée
9,5		chemin de jonction le long des terrains C Michel (B 38)	pose d'une cloture le long du chemin	B38	1 430,00 €	1 716,00 €	à faire
9,3		chemin des fontaines (B 35)	pose d'une cloture le long du chemin avec MATEUS	B35/B34	2 145,00 €	2 574,00 €	devis Cauchois
départ		chemin des vieilles pâtures, terrain de loisirs (B 141)	terrassement fossé + butte de terre	B141	650,00 €	780,00 €	devis Cauchois
9,6		chemin de jonction (B38)	engazonnement	B38 et B2	300,00 €	360,00 €	à faire
			total	9 593,84 €	11 512,61 €	nouveau bilan	
			rappel dépenses annoncées dossier de subv (DETR et SNA)	total dépenses demandées à l'origine	22 393,00 €	26 871,60 €	rappel ancien bilan

Il s'en suit un coût à financer pour la commune de 9 593.84 € au lieu de 22 393.00 € précédemment voté lors de la demande de subvention.

Le conseil après délibération décide à l'unanimité de reprogrammer les travaux de la boucle C dans l'attente de connaître les décisions d'ouverture du cheminement dans la commune de Saint Aquilin et clore le dossier au minimum suivant le tableau financier présenté. Soit un coût d'investissement de 9593,84€ (HT)

- **Cimetière. (choix n°2, conseil municipal du 2 novembre 2020)**

- Certains participants de la commission Travaux de novembre sont mitigés sur le projet considérant le coût associé de la proposition présentée trop chère.
- Le cout du projet à la charge de la commune serait de 11 833.97 € après subventions et récupération de la TVA. (cout des travaux de 29 722.00€ HT)
- Les premiers devis sont effectivement chers. De nouvelles approches sont en cours (économies de 30 à 50%, cahier des charges identiques) D'autres solutions d'aménagement pourront aussi être proposées.
- Néanmoins le maire rappelle la nécessité de présenter un projet qui s'intègre parfaitement dans le cadre et l'environnement du cimetière et de l'église (inscrite aux sites classés des bâtiments de France) et que pour obtenir les subventions, il faudra l'accord des bâtiments de France. Les subventions pourraient alors être de 80%.

Des devis sont en cours auprès d'autres entreprises. En attente des devis contradictoires. Une analyse est à faire.

Le conseil, après de délibération donne un avis favorable à l'unanimité pour déposer la demande de subvention à la SNA dans le cadre des fonds de concours pour le projet de réaménagement du cimetière (végétalisé)

- **Feux pédagogiques route de Ménilles** : (choix établi prioritaire engagé, conseil municipal du 11 mai 2020).
 - Les participants demandent à ce que les panneaux et les feux soient de petite taille. Il faudra aussi minimiser les poteaux support. Tout en respectant les normes.
 - Les emplacements des feux et des passages piétons seront choisis en cohérence vis-à-vis des intersections des rues transversales.
 - Un point a été fait avec le fournisseur. Il s'en suit les modifications suivantes :
 - L'ensemble de la signalisation, feux et radars pédagogiques, doivent fonctionner sur panneaux solaires ou il faut alors reprogrammer l'éclairage public pour la durée totale de la nuit.
 - Après analyse et validation des positions des feux au droit du chemin des vieilles pâtures et de la sente de la passe d'eau, il apparait que les radars pédagogiques sont situés trop loin des feux (il faut une distance maxi de 100 m). Il a donc été décidé d'équiper les feux de capteur de vitesse doppler qui seront réglés sur la vitesse des véhicules 50m à 70m avant le feu et indépendant de la position du radar pédagogique.
 - Le radar pédagogique coté Ménilles sera installé au carrefour de la route du Home (même position que décidé à l'origine).
 - Le radar pédagogique au droit du moulin (sortie du 6 route de Ménilles) pourra être déplacé à l'entrée de Croisy coté Saint Aquilin pour faire ralentir les voitures avant le giratoire. Il faut cependant vérifier que l'ensoleillement soit suffisant dans ce secteur arboré !?
 - Afin de retomber sur un coût du projet équivalent au devis initial, ce radar pourrait ne pas être posé. Pour rappel devis initial : 12 984,54 € ; nouvelle estimation avec des panneaux solaires : 13 999,30 €. Proposition pour un nouveau devis ne comportant la fourniture et la pose que d'un radar pédagogique à l'entrée de Croisy (côté Ménilles) : 10 805.32 €.

Le conseil après délibération, prend la décision de ne poser qu'un radar pédagogique et deux feux. Le radar pédagogique prévu au n° 6 route de Ménilles ne sera donc pas installé.

- **Enfouissement réseaux et éclairage public de la route de Vaux** (choix établi comme prioritaire par le conseil du 2 novembre 2020)
 - Pas de remarques sur l'aspect technique et financier (12 166.67 € à la charge de la commune). Il faut attendre maintenant le dossier technique et financier envoyé par le SIEGE pour le délibérer en séance de conseil.
- **Restauration du fossé Sagout-Bechet** (projet pris en charge entièrement par le SIRE 2)
 - Pas de remarques sur l'aspect technique et financier ; attente du planning de réalisation et de la réunion de lancement qui sera organisée.
- **Cheminement trottoir entre Mairie et Pont du moulin** bras Sagout
 - Beaucoup de questions sur la façon de réaliser le projet : aucune décision de choix pour l'instant.
 - Nécessité de contacter l'agence routière pour établir des préconisations. Réunion à prévoir en début d'année.

- **Aménagement passage entre la cavée Marceau et l'élargissement de la chaussée au droit des 17 et 18 route de Vaux.**
 - Beaucoup de questions sur la façon de réaliser le projet : aucune décision de choix pour l'instant.
 - Nécessité de contacter l'agence routière pour établir des préconisations. Réunion à prévoir en début d'année.

- **Boucle D.(choix n°5 du conseil municipal du 2 novembre 2020.)**
 - Problème des terrains appartenant à des particuliers.
 - Evaluation des travaux d'égoutage, de terrassement, d'abattage et de dessouchage.
 - Estimation grossière des dépenses des travaux. Voir possibilité de mutualiser les travaux avec le SIRE2
 - La phase préparatoire pour éditer un dossier préparatoire à la demande des subventions risque de demander un certain temps.

- **Autres travaux : (en cours)**
 - Travaux sur mur sud de l'église : comment ? combien ? attendre la visite de l'ABF
 - Accès du pont à la roue : Quand la pose du portillon (dans la semaine).
 - Fin de l'habillement en briquettes des renforts du pont ? la commission décrète les travaux non prioritaires, voir inutiles.

- **Tableau de synthèse des projets :**
 - En jaune les projets qui pourraient être menés en 2021-2022
 - Il faut examiner la colonne « Coût Commune » qui liste les dépenses qui seront à la charge de la commune. Le total prévisionnel des projets en jaune se monte à 33 844.07 €.
 - Installation du Wifi dans ancienne mairie (fait).

- **La question est : doit-on tout faire ou comment peut-on étaler les dépenses ?**

Réponse : l'ensemble des projets devra être étalé sur 3 ans avec engagement des travaux, suite à accord de subventions en 2021 et en 2022.

 - **Subventions possibles en 2021 :**
 - **Fond de concours SNA :** les projets **pour 2021** devront impérativement répondre à une approche globale de développement durable (social, environnemental et économique) (subvention de 20 ou 30%). Les projets qui pourraient être retenus par SNA sont ceux qui seront prévus financièrement en 2021 et qui correspondent aux critères d'éligibilité sont :
 - a) L'aménagement **du cimetière en végétalisé (30% limité à 20 000€ max)**
 - b) L'engagement de financement destiné au **changement des lampes d'éclairage public en ampoule LEDs (30%)**.

Il nous est nécessaire de déposer un pré-dossier de choix pour déposer le dossier à la SNA (subvention de fond de concours de 30%).

Pour rappel deux dossiers avaient été validés comme éligibles par la SNA : le cimetière (20 000€ HT ; subvention de 6 000 €) et le changement des lampes des lampadaires de la route de Vaux. (6 666 € HT subvention 2 000 €).

Le conseil, après de délibération donne un avis favorable à l'unanimité faire la demande de subvention à la SNA dans le cadre des fonds de concours pour le projet de réaménagement du cimetière (végétalisé). Le coût du projet du cimetière devra faire l'objet de plusieurs estimations. Il est pour l'instant estimé à 30 000 € HT. La subvention ne sera calculée que sur la somme maxi de 20 000 €.

• **Autres subventions (DETR et département, ...).**

Le choix doit porter sur un projet chiffré et structuré. Les projets pour 2021 devront impérativement répondre à une approche globale de développement durable (social, environnemental et économique) Les projets qui pourraient être retenus pour la DETR sont ceux qui seront prévus financièrement en 2021 et qui correspondent aux critères d'éligibilité. Le choix se porte sur la restauration et l'aménagement végétalisé du cimetière.

Le conseil après délibération, décide que le projet du cimetière sera celui qui fera l'objet de la demande de subvention à savoir 40% de la somme de 30 000€ HT (estimation à confirmer)

Ci-après, une synthèse récapitulative des projets de travaux et leur priorité :

tableau de synthèse des projets d'investissement ; ed du 19 novembre 2020												
n°ordre	désignation	proposition commission		subvention possible	dépôt du dossier	année de réalisation possible	montant dépenses HT	subvention prévue	cout commune	observation	priorité du conseil	avancement
		Trvx	environmt									
1	Boucle D	accord	accord	DETR-SNA	2021	2022 -2023	à cadrer			une année pour l'estimation	5	prospection sans décision
2	Terrain de loisirs	accord	accord	DETR	2020	2021	685,00 €	40%	274,00 €	à rentrer dans les dépenses de la Boucle C	1	accord devis terrassement voir emplacement des fossés
3	Cimetière	accord	accord	DETR et 6000 € (SNA)	2021	2022- 2023	29 722,46 €	60 à 70%	11 888,98 €	estimation complète à valider	2	premiers devis reçus
4	cheminement Mairie-Sagout	accord		Amendes de police	2022	2023	à cadrer	40 à 50%	à cadrer	une année pour l'estimation	3	engagement à formuler avec agence routière
5	aménagement passage piétons entre Cavée Marceau et sortie vers Vaux	accord		Amendes de police	2022	2023	à cadrer	40 à 50%	à cadrer	estimation complète à faire	4	engagement à formuler avec agence routière
travaux engagés en cours												
9	feux pédagogiques rte Ménéilles	accord	accord	amende de police 50%	2019-2020	2021	12 985,00 €	50%	6 493,00 €	devis approuvé	pour rappel	accord technique avec le fournisseur à valider
6	Boucle C	accord	accord	DETR-SNA	2019	2020-2021	22 393,00 €	40% et 20%	3 295,42 €	convention signée	pour rappel	convention Mateus signée (cloture)
7	restauration Fossé SAGOUT-BECHET	accord	accord	agence de l'eau et SNA	SIRE 2	2021	financement par le SIRE 2		- €	aucune dépense pour la commune	pour rappel	démarrage du curage fossé au printemps
8	travaux du Siege	accord	accord	SIEGE + SNA	2020	2021-2022	65 000,00 €	intégrée dans la dépense de la commune	12 166,67 €	priorité 1 des commissions et retenue par le SIEGE	pour rappel	attente dossiers techniques et financiers SIEGE
									total	33 844,07 €		

Synthèse :

Question ? : Comment introduire la dépense dans le budget 2021 est-ce possible ? :

Réponse lors de la séance de formation du 9 décembre prochain. Et après finalisation du Compte Administratif et du BP 2021.

6. Questions et informations diverses.

Elaboration lettre aux habitants N° 51 → chacun doit y participer et doit apporter sa contribution : amener vos idées de participation.

Carte de Vœux 2021 : thème de la carte ? Conception ?

Nicolas PEAN prendra en charge la synthèse et la mise en page.

7. Prochaines réunions :

- a. Formation budget le 9 décembre 2020 à 18h30
- b. Prochain conseil : le lundi 11 janvier 2021. 18H30.
- c. Pot de fin d'année avec les anciens conseillers qui nous ont quitté et vont partir dans d'autres horizons. Eventuellement, prévoir la distribution d'un colis cadeau comprenant un paquet de chocolat, des confiseries et la carte de vœux (10 € par colis) Tout début Janvier en fonction des instructions COVID (pourquoi pas le 11 janvier, la remise des cadeaux pour les enfants.
Le repas des anciens sera prévu au printemps.

Le maire, Jean Michel de Monicault